Maison du Département Solidarité propose une permanence à la Maison des Droits et des Solidarités. Elle vous accueille, vous conseille et vous oriente, notamment sur les dispositifs d'accès aux droits.



Elle vous propose un accompagnement individuel, des actions collectives, des consultations (enfants âgés de 0 à 6 ans - femmes enceintes, gynécologiques, conseil d'hygiène alimentaire...) des activités d'éveil du jeune enfant et un accompagnement à la parentalité.

Elle organise également des bilans en école maternelle, des campagnes de vaccination, vous soutient dans vos difficultés liées à la vie quotidienne (budget, surendettement) ou à votre logement (Fonds de solidarité logement, prévention des expulsions), développe des actions visant l'insertion sociale, favorise les actions liées à la scolarisation de vos enfants, intervient dans le cadre de la protection des personnes mineures et majeures en situation de danger ou de vulnérabilité et réalise des évaluations en vue de l'agrément des familles candidates à l'adoption.

Au sein des permanence de la Maison Départementale de la Solidarité vous trouverez des professionnels aux compétences spécifiques et complémentaires. Sous l'autorité d'un directeur et de ses adjoints, cette équipe est composée d'assistants sociaux, d'éducateurs spécialisés, d'auxiliaires de puériculture, d'éducateurs de jeunes enfants, de puéricultrices, d'infirmières, de sages-femmes, de psychologues, de conseillères en économie sociale et familiale, de médecins et de secrétaires.

Permanence à la Maison des Droits et des Solidarités – 2 rue Jean-Baptiste Delobel, chaque lundi de 14h à 16h30, sur rendez-vous à prendre par téléphone au 03 21 18 64 01 ou par courriel à : pointaccesdroit@libercourt.fr